

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît dix fois par an / Prix de l'abonnement pour les

No 299

non-membres : 18 francs (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2)

Avril 1990

Dans l'éditorial de *PME Magazine*, le premier mensuel suisse de gestion d'entreprise, numéro de mars : « Quand on a *décider* d'aller de l'avant, d'investir *sur l'export*, il faut savoir planifier *sont* développement. »

Impact

Il y a une vingtaine d'années encore, ce terme n'avait qu'un sens propre : choc d'un projectile.

Le sens figuré : effet de surprise, de choc, est normal dans la mesure où apparaît encore l'idée d'une action brutale. Exemple : l'impact de cette nouvelle a été terrible.

Mais il est abusif de remplacer systématiquement effet, conséquence, influence, par *impact*, surtout si l'effet en question est favorable (exemple du MONDE cité par le Petit Robert : « L'*impact* de la recherche sur le développement scientifique »)!

(Défense du français, No 299, avril 1990)

« Modération » (!)

Au programme d'un colloque (appelé naturellement *symposium*) organisé dans le cadre de la Foire de Bâle : « La Suisse et l'avenir du chemin de fer en Europe – *Modération* : W. Latscha, président de la direction générale des CFF »...

Le mot latin *moderator* (= dirigeant), naturalisé allemand, a donné *Moderation* (= présidence des débats). On l'a traduit, en l'occurrence, littéralement.

Modération, en français, signifie : action de modérer ; comportement d'une personne éloignée de tout excès.

(Défense du français, No 299, avril 1990)

Biennal, bisannuel

Ces deux adjectifs, contrairement à ce qu'on croit souvent, sont synonymes : qui a lieu tous les deux ans.

Sens spéciaux : emploi, office biennal (qui dure deux ans) ; plante bisannuelle (qui vit deux ans).

Comparer : bimestriel, qui a lieu tous les deux mois ; bimensuel, qui paraît deux fois par mois.

Ce qui a lieu deux fois par an est semestriel.

(Défense du français, No 299, avril 1990)

Evacuer

Titre d'une conférence donnée sous les auspices de l'Université de Lausanne : « Comment les femmes sont *évacuées* de la communication »...

L'emploi de ce verbe, ici, est impropre. Il y a confusion avec « évincer ».

Evacuer (du latin *evacuare* = vider) : expulser de l'organisme ; faire sortir un liquide : évacuer les eaux d'égout ; cesser d'occuper militairement : évacuer une place forte ; par extension (fin du XVIII^e siècle), quitter en masse : tout l'équipage dut évacuer le navire ; nouvelle extension (XIX^e), faire quitter en masse : évacuer la population d'une ville sinistrée.

(Défense du français, No 299, avril 1990)

Sinistré

« Forêts *sinistrées* par la tempête », a titré un quotidien lorsque le Conseil fédéral s'est occupé du soutien à accorder aux milieux touchés.

Adjectif, « sinistré » signifie : qui a subi un sinistre. Substantif, ce mot désigne la personne qui a subi le dommage.

Il n'existe pas de verbe « sinistrer », et il s'agissait en la circonstance de forêts endommagées par la tempête.

(Défense du français, No 299, avril 1990)

Particule nobiliaire

Dans un article concernant Denis de Rougemont : « *De* Rougemont me montra, chiffres en main, que l'Europe fédérée... »

Le « de » nobiliaire se maintient pour unir le nom au prénom, au titre, au mot « famille » et aux noms de parenté : Gonzague de Reynold ; Monsieur de Pourceaugnac, le maréchal de Créqui ; la famille de Rougemont ; son oncle de Pourtalès.

Il disparaît dans les autres cas : Reynold a beaucoup écrit ; les livres de Rougemont (et non : de *de* Rougemont) ; Créqui devint maréchal ; Pourtalès et son neveu ; etc.

(Défense du français, No 299, avril 1990)